

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 61

présenté par
Mme Bello-----
ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« , notamment en ce qui concerne la provenance des importations. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de permettre aux économies des départements d'outre-mer de s'approvisionner dans les meilleures conditions économiques et sanitaires.